



Cher Adhérent-e-,

COTISATION SYNDICALE 2020

Dans la situation actuelle, beaucoup de cotisations syndicales 2020 ne sont pas arrivées. Nous pensions rouvrir les permanences à la rentrée, mais cela n'a pas été possible.

Aussi nous vous proposons de nous faire parvenir le chèque par la voie postale. Nous rappelons que la cotisation est déductible à 66% des impôts que l'on soit imposable ou non.

Si vous n'avez pas réglé cette cotisation en 2020, merci de nous faire parvenir votre cotisation à l'ordre de **SUD SME** à l'adresse suivante :

Syndicat SUD

ARIANEGROUP SAINT MEDARD EN JALLES

(À l'attention de l'UPR)

Avenue Gay Lussac - 33160 St Médard en Jalles

PERMANENCES

Encore une fois, les mesures sanitaires nous empêchent de reprendre les permanences. Nous continuons à assurer ce qui est urgent dans la période. Pour cela une adresse mail (consultée tous les jours) est à votre disposition : **upr.sud@numericable.fr**

Nous traitons le maximum de choses par voie postale ou mail. Quand c'est indispensable nous organisons une rencontre individuelle, en respectant les règles (masque, distanciation...). Vous pouvez nous contacter à cet effet.

LA SITUATION

Toutes les mesures sanitaires prises sont sujettes au doute, tant la cohérence fait défaut. Toutefois, même lorsqu'il y a doute, le principe de précaution reste la meilleure des solutions, et se protéger, la voie la plus utile pour tous. Cela n'interdit pas la critique de la façon dont cela est géré. Les règles du reconfinement, qui menace de durer, laissent pour le moins interrogatif.

Le monde continue de se bousculer dans les transports collectifs et au boulot. L'hôpital va toujours mal par cures successives d'austérité, les lits d'hôpitaux continuent d'être supprimés ici et là. Le confinement touche les moments de détente, de sorties, et de rencontre entre amis et famille. Au point de priver les enfants de voir leurs parents et vice versa.

Selon les chiffres officiels, c'est au boulot et dans les écoles et universités que le virus s'est le plus développé. Mais c'est le reste qui est fermé. Ainsi le citoyen est rendu coupable, à leur place, à la place de ceux qui décident de tout... mais ne seraient responsables de rien.

Il serait long de détailler la liste des incohérences, et situations qui apparaissent injustes. Mais il faut noter que si le gouvernement prend des mesures, dont certaines visent à bloquer la contestation sociale, il continue, lui, par contre, de prendre des mesures antisociales.

.../...

LA SITUATION (suite)

Des décrets, textes, et lois, sortent dans ce domaine. Les salariés ont le choix (sic), dans des entreprises, entre diminution de salaire ou licenciement. Le code du travail mis à mal par la loi El Khomri, puis par les lois Macron, a été de nouveau détérioré.

La COVID à bon dos, car si virus il y a, socialement parlant, il s'agit avant tout de celui du medef, qui en profite, avec la complicité de ce pouvoir, pour appliquer sa politique de régression sociale. Le medef en a rêvé, le macronavirus le fait.

Le gouvernement dit qu'il veut toujours imposer sa loi de retraite par points, soumise aux aléas de leurs profits, leur permettant de faire ce qu'ils veulent chaque année de la valeur du point. Une loi qui menace les pensions des futurs retraités, nos enfants.

Et quand ils parlent des retraités actuels, ce n'est que par menace sur nos pensions. Ainsi, après nous avoir taxés et bloqués, puis retaxés csg et rebloqués, puis transformés en bagnoles avec malus des complémentaires (accord medef et des dits syndicats), ça continue.

Les retraités ont cotisé toute leur vie au boulot... pour se faire voler ça à la retraite. Les retraités sont les vaches à lait, et nos retraites, pour lesquelles nous avons cotisé, une variable d'ajustement pour leur politique. C'est un détournement de fonds.

De plus le pouvoir abuse de la situation, pour mener une politique liberticide. C'est le gouvernement, souvent par l'intermédiaire du préfet, qui décide quelle manifestation est autorisée, ou de la laisser faire ou non. Les autres sont verbalisées, réprimées. Le droit de manifester est ainsi bafoué. Et un projet de loi vise à profiter de la sinistre situation pour faire passer des règles liberticides... à l'encontre des droits du citoyen manifestant.

COMPLÉMENTAIRES RETRAITES

Le medef et de prétendus syndicats (les mêmes que d'habitude) ont bloqué (encore !) à zéro nos pensions complémentaires cette année, mais, rassurez-vous, pas les profits de nos chers millionos-milliardaires, qui, eux, ont de vrais représentants, qui défendent leur classe de rapaces cupides et exploiters.

Les prix montent mais les pensions restent bloquées, donc elles diminuent de fait par rapport aux prix. Ils prennent comme prétexte le virus, ce virus qui sait si bien faire baisser les revenus des travailleurs, chômeurs, retraités, et augmenter ceux des possédants.

Mais, cela fait des années qu'ils bloquent, taxent, et diminuent nos retraites, bien avant que la covid n'apparaisse ! Voleurs et Menteurs !

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Le gouvernement a mis en place « une taxe COVID qui sera payée par les mutuelles et assurances santé en 2021 ». C'est ainsi qu'il a présenté l'affaire, tout en prétendant « qu'il n'augmentait pas les taxes et impôts du citoyen ». Mais, le coût de cette taxe est répercuté sur le tarif des cotisations de l'assuré, par nombre d'assurances ou mutuelles.

Ainsi les adhérents à l'ancien contrat groupe SNPE ont reçu un courrier leur indiquant « le coût de la taxe COVID du gouvernement aura un impact de +2,6% sur vos cotisations ». Le citoyen paye donc, par ce moyen détourné, une taxe COVID.

Et, comme le tarif est le même pour tous, il est facile de comprendre que cette taxe COVID, comme la TVA, ne coûte presque rien à un fortuné, et beaucoup à un salarié, retraité, chômeur. Ce COVID, malin, a décidément tout adopté du programme de régression sociale de ce pouvoir et du medef.

Amicalement, l'UPR